

Exercice national de sûreté nucléaire et de sécurité civile au CNPE de Nogent-sur-Seine le 23 novembre et 24 novembre 2023

1. Réunion publique d'informations du 6 novembre 2023

Les exercices de simulation d'accident nucléaire, tel que celui réalisé en novembre 2018 à Nogent-sur-Seine, sont obligatoirement réalisés tous les cinq ans pour toutes les communes situées dans un rayon de vingt kilomètres autour d'un centre nucléaire de production d'électricité (CNPE).

Dans ce cadre, un exercice **de simulation d'un accident** se tiendra les 23 et 24 novembre prochains, au CNPE de Nogent-sur-Seine.

Cet exercice permet, à la fois, aux services de sécurité (civile, nucléaire) et de secours, de s'entraîner, mais, c'est aussi l'occasion de sensibiliser la population aux conduites à tenir dans le cadre de la survenue d'un incident réel.

C'est pourquoi, sur invitation de Madame Cécile DINDAR, Préfète de l'Aube, j'ai le plaisir de vous convier à la réunion publique d'informations qui se déroulera :

**Le lundi 6 novembre
à 18h00
à la salle Agora Michel Baroin de Nogent-sur-
Seine (10).**

Exercice national de sûreté nucléaire et de sécurité civile au CNPE de Nogent-sur-Seine le 23 novembre et 24 novembre 2023

2. Information sur l'exercice du 23 et 24 novembre 2023

L'exercice national de sûreté nucléaire et de sécurité civile au CNPE de Nogent-sur-Seine le 23 novembre et 24 novembre 2023

Afin d'éviter les risques liés à un accident nucléaire, les exercices de simulation d'accident sont obligatoires et nécessaires pour informer et sensibiliser, les populations des communes dans un rayon de 20 kilomètres autour d'un CNPE, aux bons réflexes à adopter. Cet exercice permet aussi à tous les services de sécurités (civiles, nucléaires) et les services de secours de s'entraîner.

Dans ce cadre, un exercice **de simulation d'un accident** se tiendra les 23 et 24 novembre prochains, au CNPE de Nogent-sur-Seine.

Cet exercice **ne prévoit pas la participation réelle de la population** et n'entraînera aucune perturbation de la circulation.

Cet exercice sera également l'occasion de tester pour la première fois dans le département le **dispositif d'alerte FR ALERT**, un système d'alerte de la population qui permet d'envoyer des notifications sur les téléphones mobiles des personnes présentes dans une zone exposée au danger. Vous serez donc destinataire d'une notification mais aucune action n'est attendue de votre part.

En cas d'alerte, quels sont les gestes à adopter ?

Cet exercice permet notamment de rappeler les gestes à adopter en cas d'alerte nucléaire.

L'alerte est tout d'abord diffusée :

- par **une sirène** de 3 signaux sonores prolongés
- sur **vos smartphones** par le biais du dispositif Fr-Alert, qui envoie une notification aux téléphones bornant dans la zone d'alerte.
- par **la radio et la télévision** (France 3 Grand-Est, France Bleu Champagne-Ardenne)
- par **les véhicules d'alertes** présents dans la zone d'alerte.

En cas d'alerte, **mettez-vous à l'abri** :

- entrez dans un bâtiment proche
- fermez toutes les portes et fenêtres
- n'allez pas chercher vos enfants à l'école
- n'encombrez pas le réseau téléphonique
- suivez les comptes réseaux sociaux de la préfecture

Attendez les ordres de la préfète pour évacuer ou pour ingérer de l'iode. Les comprimés d'iode stable protègent efficacement la thyroïde contre les effets et rejets d'iode radioactif qui pourraient survenir lors d'un accident nucléaire.

Vous retrouverez toutes ces informations sur la plaquette d'informations sur le PPI présentant les consignes à suivre et les réflexes à adopter en cas d'alerte nucléaire :

<https://www.aube.gouv.fr/contenu/telechargement/31615/201728/file/Plaquette%20PPI%20Nogent-sur-Seine%20PAP.pdf>